

Délibération DEL-B-2024-001

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 9 JANVIER 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le neuf janvier deux mille vingt-quatre, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (23) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN

Pouvoirs (2) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Jean Claude METAIS pouvoir à Emmanuelle MENARD

Absents (3) : Sébastien GRELLIER, Marie JARRY, Jean Claude METAIS

Date de convocation : 03-01-2024

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe ROBIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Acquisition de foncier auprès de l'Etat à Nueil-les-Aubiers dans le cadre du projet de zone d'activités de "Bel-Air"

Vu l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu les articles L.2241-1 et L.1311-9 à L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux opérations immobilières des collectivités ;

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil communautaire en date du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

Vu l'avis du service France Domaine ;

Considérant la correspondance de la Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres datée du 10 novembre 2023.

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) des Deux-Sèvres a informé la communauté d'agglomération que cette dernière disposait de son droit de priorité pour l'acquisition auprès de l'Etat d'un ensemble de trois parcelles non bâties situées sur la commune de Nueil-les-Aubiers. Cet ensemble représente une superficie totale de 7 927 m².

L'acquisition de ces trois parcelles est intéressante pour la collectivité puisque celles-ci sont situées dans le périmètre des études en cours relatives au projet de zone d'activités dite de "Bel Air" à Nueil-les-Aubiers ou pourraient servir pour d'éventuels échanges le cas échéant.

MODALITES ET CONDITIONS DE CESSION PAR L'ETAT DES PARCELLES CONCERNEES :

CADASTRE ET SURFACE :

Section	N°	Adresse	Nature	Surface
ZL	20	Gabard – NUEIL LES AUBIERS	Terre-bois	4 408 m ²
ZK	13	Montourneau - NUEIL LES AUBIERS	Bois	2 931 m ²
ZA	26	L'antaizière	Taillis-pré	588 m ²
Superficie totale				7 927 m²

PRIX D'ACQUISITION :

- 1 189,00 €

CONDITIONS PARTICULIERES :

- L'ensemble des frais d'acte notarié est à la charge de l'acquéreur.

Le bureau communautaire est invité à :

- **valider les modalités et conditions d'acquisition des parcelles cadastrées section ZL n°20, ZK n°13 et ZA n°26, représentant une superficie totale de 7 927 m² auprès de l'Etat ;**
- **imputer les dépenses sur le Budget Annexe Zones Economiques ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 12 JAN. 2024

Notifié ou publié le 12 JAN. 2024

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.